



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée  
11 juillet 2012  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

**Deuxième session ordinaire de 2012**

4-10 septembre 2012

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programme de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif commun de programme de pays  
pour le Pakistan**

**et FNUAP : résultats et ressources, 2013-2017**

**Table des matières**

Introduction . . . . .	2
I. Analyse de la situation . . . . .	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience . . . . .	8
III. Programme proposé. . . . .	9
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme . . . . .	14
Annexe	
Cadre de résultats et de ressources de l'UNICEF pour le Pakistan, 2013-2017 . . . . .	16

\* Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré ensemble le projet de descriptif commun de programme de pays pour le Pakistan, 2013-2017, à l'aide d'une analyse commune et en présentant les résultats et les ressources complémentaires de chaque organisation. Les trois organismes présenteront le document à leur conseil d'administration respectif avec les cotes suivantes : DP/DCCP/PAK/1; DP/FPA/DCCP/PAK/1; et E/ICEF/2012/P/L.38.



## Introduction

1. Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré ensemble un projet de descriptif commun de programme de pays pour 2013-2017 et exposé les résultats complémentaires attendus et les ressources affectées à cet effet par chacun des organismes. Le but commun est d'améliorer la cohérence, la programmation conjointe, la fourniture effective de l'aide au Pakistan, et d'accélérer l'application de l'approche commune des Nations Unies connue sous le nom de « Unis dans l'action ».

2. Le précédent programme des Nations Unies au Pakistan (2009-2012) faisait de ce pays l'un des huit projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », et le nouveau descriptif commun de programme de pays reflète les priorités et les principaux résultats du programme de « deuxième génération » de l'initiative, en mettant en valeur les avantages comparatifs des trois organismes. Le descriptif de programme donne aux trois organismes et à leur conseil d'administration la possibilité d'examiner les questions transversales, de mieux valoriser les synergies, de repérer les lacunes et d'éviter les doubles emplois, ce qui devrait améliorer l'efficacité globale. Le descriptif commun de programme de pays réduit également le nombre d'examens que le Gouvernement pakistanais devra réaliser et permet aux organismes participants de faire apparaître les complémentarités et leur volonté d'harmonisation, en mettant bien en évidence les domaines de coopération. Le descriptif de programme a été établi après consultation du Gouvernement pakistanais, des autres partenaires de développement et des administrations provinciales, de façon qu'il soit bien conforme aux priorités nationales et provinciales. Il s'inspire des objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des autres traités et instruments internationaux.

## I. Analyse de la situation

3. Le Pakistan vient au sixième rang dans le monde pour la population, qui est actuellement de 177,1 millions; ce chiffre augmente chaque année de 2,05 %<sup>1</sup>. Ces dernières années le pays a accompli des progrès considérables pour résoudre ses problèmes de développement. Le cadre de croissance économique (2011), défini par le gouvernement, cherche à répondre à ces problèmes par une transformation structurelle de l'économie, ainsi que par une amélioration de la productivité, une meilleure administration, une plus grande compétitivité sur les marchés, une plus grande créativité des villes, et un engagement accru en faveur des jeunes et des populations locales. Les plans de développement des provinces et des régions se répercutent au niveau local, sous forme de plans sectoriels particuliers qu'il faudra encore traduire en interventions concrètes.

4. Ces dernières années, le Pakistan a été exposé à de sérieuses difficultés macroéconomiques, a dû réduire les dépenses publiques et a connu des difficultés de balance des paiements. L'économie s'est stabilisée, mais la situation macroéconomique demeure préoccupante. La crise financière mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles, la difficulté de satisfaire la demande d'énergie et la répétition de catastrophes naturelles ont eu un impact

---

<sup>1</sup> Economic Survey of Pakistan 2010-2011.

économique considérable. Le taux réel de croissance du produit intérieur brut, qui en moyenne avait été de 5 % par an, n'a pas dépassé 3 % entre 2007 et 2008. Il devrait être en moyenne de 3,6 % en 2011 et 2012<sup>2</sup>.

5. Une situation difficile sur le plan de la sécurité et des crises multiples ont retenti sur l'existence quotidienne et les moyens d'existence de la population, et une partie des gains acquis sur le plan du développement ont été perdus. Les familles touchées et les populations qui les accueillent ont un besoin constant de soutien humanitaire. En outre, les familles qui rentrent volontairement dans leur région d'origine ont besoin d'un soutien pour se relever rapidement afin de rétablir leurs moyens d'existence et de reconstituer l'équipement local. De plus, le Pakistan accueille aussi le plus grand nombre de réfugiés au monde, puisqu'il y a 1,7 million de réfugiés afghans enregistrés et 1 million de réfugiés non enregistrés vivant actuellement dans le pays. La présence prolongée de ces réfugiés complique les problèmes de développement dans les zones d'accueil, et cela pose des problèmes supplémentaires pour l'obtention de solutions durables.

6. Alors que le Rapport sur le développement humain de 2011 note une amélioration de l'indice de développement humain depuis 1981, le Pakistan se trouve au 145<sup>e</sup> rang sur 187 pays. L'incidence de la pauvreté est en baisse, puisqu'elle était de 34,5 % en 2000-2001 et de 22,35 % en 2005-2006, derniers chiffres disponibles. Mais la pauvreté demeure chose courante dans les zones rurales et reculées, les services sociaux étant très limités, de même que les perspectives économiques.

7. La priorité absolue est de s'assurer que le Pakistan puisse accélérer les progrès dans la réalisation des cibles et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent la pauvreté et la faim, l'enseignement primaire universel, la santé maternelle et la durabilité environnementale. Pour réaliser les cibles, retenues pour 2015, de réduction de la pauvreté et de l'inégalité, il faudrait une croissance économique solidaire large ainsi que des investissements et des programmes de dépaupérisation bien ciblés. Il faudrait également renforcer le potentiel national et provincial et accélérer les progrès. Parmi les réponses du gouvernement figure le programme spécial *Benazir* de soutien des revenus, qui distribue des dons et qui cherche à renforcer les compétences et mettre en place un socle de protection sociale pour 6 millions de familles pauvres.

8. Le taux moyen de mortalité maternelle est de 276 pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau territorial, les disparités dans les provinces et entre les provinces sont importantes, ce qui indique des problèmes d'accès aux services et l'utilisation de ceux-ci<sup>3</sup>.

9. Les disparités sur le plan scolaire sont également préoccupantes. En 2009, le nombre moyen d'années de scolarité des enfants pakistanais était de 5,7 mais, dans le quintile de revenu le plus bas il était de 2,4 ans seulement, et dans le quintile le plus riche de 8,9 ans. Les filles habitant dans les zones urbaines et se trouvant dans le quintile de revenu le plus élevé font en moyenne 9,4 années d'école, contre 1 an seulement pour les filles des zones rurales se trouvant dans le quintile de revenu le plus bas. La difficulté, pour les autorités fédérales, provinciales et locales et pour les autres acteurs et partenaires, est d'agir pour améliorer le sort des pauvres en

---

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Enquête démographique et de santé sur le Pakistan 2006-2007.

fournissant des services sociaux élémentaires et une protection sociale de base. Pour assurer un développement solidaire, il est essentiel d'augmenter, dans un esprit d'équité, les dépenses consacrées aux services sociaux de base.

10. Le taux net de scolarisation dans le primaire a bien progressé partout dans le pays, et cela réduit les disparités entre garçons et filles. Cependant, 7,3 millions d'enfants d'âge scolaire, dont 57 % sont des filles, ne sont pas inscrits dans les écoles primaires<sup>4</sup>. Le Gouvernement pakistanais s'est engagé à accroître cette scolarisation dans l'article 25A du 18<sup>e</sup> Amendement de la Constitution, qui garantit le droit à l'éducation : 'l'État dispense l'éducation gratuite et obligatoire à tous les enfants de 5 à 16 ans, selon des dispositions déterminées par la loi'. Cela crée de vastes possibilités de mener une action sur plusieurs fronts mobilisant à la fois les 'détenteurs de droits' et les mandataires, pour assurer le respect de cette obligation légale tout en renforçant le potentiel provincial et en remédiant au problème des normes socioculturelles qui font que les enfants quittent l'école.

11. Si l'accroissement naturel de la population diminue, le taux de fécondité général a atteint un niveau stable proche de quatre naissances par femme, avec des différences appréciables selon le groupe de revenu. Selon l'Enquête démographique et de santé du Pakistan 2006-2007, le taux de fécondité général du quintile de richesse le plus bas était de 5,8 naissances, ce taux étant de 3 naissances dans le quintile le plus riche. Les femmes appartenant au groupe d'âge 15-19 ans, le plus jeune pour la procréation, avaient un taux de fécondité de 51 naissances pour 1 000 femmes, ce qui prouve que le mariage précoce et les grossesses précoces restent un phénomène dominant. Cependant, les besoins non satisfaits de planification familiale étaient de 20 % chez les femmes de 15 à 19 ans, ce qui indique que, moyennant un meilleur accès aux services, les taux de fécondité dans ce groupe devraient baisser.

12. Actuellement, 28 % des Pakistanais ont entre 15 et 29 ans. Transformer cette 'poussée de jeunesse' en un dividende démographique n'est pas simple. Dans l'ensemble, la population active augmente de 3,2 % par an. En 2030, la population en âge de travailler représentera sans doute environ 67 % de la population totale, contre 55 % actuellement, d'où une forte augmentation de la demande d'emplois. Cependant, 32 % des jeunes n'ont pas d'instruction, et la plupart n'ont aucune formation professionnelle et n'ont pas appris les compétences utiles à la vie quotidienne. Selon une enquête faite par le Centre pour la réduction de la pauvreté et le développement de la politique sociale, le chômage est, après l'éducation, le deuxième problème le plus important que rencontrent les jeunes. Le cadre de croissance économique, défini par le gouvernement, envisage des possibilités de développer les compétences lucratives, chez les jeunes, afin d'accroître l'accès à l'emploi décent et productif. Comme la moitié environ de la population a moins de 21 ans, le pays doit améliorer les soins de santé et l'éducation dispensés à tous les enfants et adolescents des deux sexes, en particulier ceux qui vivent dans une pauvreté persistante.

13. Trente sept pour cent de la population pakistanaise vit dans les villes, et cette poussée d'urbanisation se traduit par une dégradation de la qualité des services publics fournis. Un accès équitable à des services sociaux de base de qualité – santé

---

<sup>4</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, *Rapport mondial 2011 du suivi sur l'éducation pour tous* (statistique de 2009).

publique, santé de la procréation, nutrition, eau et assainissement, promotion de l'hygiène et éducation – est limité par le caractère pluridimensionnel des disparités. Par exemple, l'absence d'investissements dans le secteur de la santé publique se traduit par des lacunes dans l'accès aux soins de santé primaires, notamment aux soins préventifs. Le Programme élargi de vaccination ne couvre pas tout le pays; il varie de façon appréciable selon les provinces, les régions et les districts. Le *Lady Health Worker Programme* (Programme de formation d'assistantes sanitaires) demeure la pièce essentielle du système de soins de santé communautaires, mais sa capacité est limitée faute de ressources suffisantes. Pour résoudre ces problèmes, il faudrait des interventions de longue haleine et il faudrait aussi modifier avec soin les politiques suivies afin d'améliorer la situation économique et élargir les services sociaux dispensés à la population. Il faut pour cela développer les possibilités éducatives des enfants et des adolescents, veiller à leur état de santé, en particulier ceux qui vivent dans une pauvreté persistante.

14. Le taux de mortalité des moins de 5 ans au Pakistan est l'un des plus élevés de l'Asie. Ce taux varie, entre 102 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants dont la mère n'a aucune instruction, à 59 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants dont la mère a suivi un enseignement supérieur. Dans le quintile le plus pauvre, la probabilité, pour un enfant, de mourir avant son cinquième anniversaire est de 121 pour 1 000 naissances vivantes, contre 60 pour 1 000 dans le quintile le plus riche. Les causes les plus courantes de décès des enfants en bas âge sont la diarrhée, les infections respiratoires, la malnutrition et aussi l'asphyxie à la naissance. Cela indique clairement qu'il existe des liens étroits entre les systèmes de soins, les questions de santé maternelle et les questions transversales telles que la nutrition, l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène, et surtout l'éducation.

15. Le taux de mortalité maternelle, qui est de 276 décès pour 100 000 naissances vivantes dans le pays, va de 175 dans les zones urbaines à 319 dans les zones rurales. L'inégalité d'accès à des soins de santé maternels et néonataux de qualité en est l'un des principaux obstacles. En effet, 18 % seulement des naissances ont lieu dans un établissement spécialisé et cette proportion est plus faible encore dans les zones rurales. Dans le pays, 39 % seulement des naissances sont surveillées par un accoucheur qualifié – une part importante de ces services étant fournis par le secteur privé. Dans le quintile le plus pauvre, 16 % des naissances sont surveillées par un accoucheur qualifié, contre 77 % dans le quintile le plus riche. En outre, la dernière Enquête démographique et de santé indique qu'environ 50 % des filles sont mariées avant l'âge de 20 ans, et 14 % avant l'âge de 16 ans – qui est l'âge légal, surtout dans les zones rurales. Cela explique l'augmentation de la mortalité maternelle et de la vulnérabilité aux causes de morbidité maternelle. Selon la politique du Pakistan en matière de population en 2010, le taux de prévalence contraceptive stagne à 30 %, depuis plus de 10 ans. Or, les besoins non satisfaits sont de 25 %, de sorte qu'une forte proportion des grossesses sont non désirées, obstacle majeur à la réalisation de la cible relative à la mortalité maternelle du cinquième objectif du Millénaire pour le développement. Le système de santé publique peine à dispenser des soins de prévention et de contraception, des soins obstétricaux et néonataux d'urgence et autres soins de santé de la procréation, en particulier dans les zones rurales.

16. La malnutrition chronique et aiguë persiste à des niveaux critiques. La mère et l'enfant souffrent souvent de carence en micronutriments, notamment une carence en fer, qui entraîne l'anémie, une carence en zinc et une en vitamine A. Le

bouleversement des conditions d'existence, l'accès trop limité à l'alimentation, la dégradation de l'hygiène et de l'assainissement et la diminution de l'accès à de l'eau potable en quantité suffisante aggravent le risque de malnutrition. Les causes directes et les causes profondes de ce phénomène sont les grossesses trop précoces et trop fréquentes, de mauvaises pratiques d'alimentation des enfants en bas âge et des jeunes enfants, le manque d'habitude de consulter un médecin, et la prévalence de la diarrhée due à un accès insuffisant à l'eau potable et à des moyens adéquats d'assainissement. Parmi les causes profondes il faut citer les obstacles socioculturels, le manque d'instruction, en particulier chez les femmes, l'insuffisance des soins de santé et la mauvaise connaissance d'une nutrition adéquate.

17. La gravité de la situation sur le plan de la nutrition dans le pays a amené le Pakistan à se doter d'une stratégie intégrée en matière de nutrition. Cette stratégie définit des structures bien claires de responsabilité, notamment des liens transsectoriels, ainsi que des modalités de participation des acteurs, depuis les autorités jusqu'aux organisations de la société civile et encore aux organisations internationales et aux donateurs.

18. La prévalence de l'infection par le VIH est concentrée dans les populations à risque et elle demeure faible dans l'ensemble de la population. Cependant, si l'on veut éviter que cette prévalence augmente, il faut mener une politique soutenue de santé publique.

19. Le Gouvernement pakistanais a prêté une attention plus grande à la protection des femmes et des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, notamment en adoptant une importante législation. Une loi a en effet été adoptée pour mettre un terme au travail asservi sans contrat et aux crimes d'honneur, et des projets de loi ont été présentés au Parlement pour remédier à la violence familiale et aux punitions corporelles. Mais la fragilité du système de protection suppose une réponse systématique, notamment par une meilleure reconnaissance par les autorités et par la société civile de leur rôle et de leurs responsabilités à cet égard.

20. La protection des enfants fait problème en raison de la faible inscription à l'état civil, du mariage d'enfants, du travail des enfants, du fait que des enfants vivent et travaillent dans la rue, qu'ils sont souvent dans des institutions et qu'ils subissent des punitions corporelles à l'école ou ailleurs; toutes ces questions sont liées à la pauvreté, au chômage ou au sous-emploi et à la faiblesse du niveau d'instruction en général, notamment chez les femmes. Ces questions appellent un suivi plus rigoureux, l'établissement de rapports et la prise de mesures plus sévères pour que le Pakistan se conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. (Le gouvernement a ratifié ce protocole en 2011.) En outre, en 2011 également, le Pakistan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui est positif pour les enfants comme pour les adultes. Mais il faut que la législation et les crédits budgétaires suivent.

21. La participation des femmes à la vie politique s'est améliorée grâce à des réformes de la législation et au fait que des sièges leur sont réservés au Parlement. Le groupe des élus a fourni une importante tribune à la cause des femmes. Le Pakistan a adopté une législation importante qui renforce la protection des femmes contre la discrimination et contre les pratiques coutumières nocives et pour

criminaliser le jet d'acide. Alors que la condition féminine et la qualité de la vie des femmes se sont améliorées ces dernières années, leur émancipation économique demeure difficile, comme le montre le fait qu'elles ne représentent que 21 % de la main-d'œuvre. Il en va de même de l'accès à la justice, à l'aide juridique et aux services de santé de la procréation. Le droit des femmes de posséder des biens et d'en hériter a été renforcé par une loi récente, mais beaucoup de femmes peinent encore à faire valoir leurs droits et contrôler les ressources qui leur reviennent. Les lacunes dans les capacités et le choix des politiques, l'insuffisante connaissance de leurs droits, les attitudes, ainsi que les méthodes de la police demeurent problématiques pour une application effective de cette nouvelle législation.

22. Le Pakistan a courageusement fait face à des catastrophes naturelles dévastatrices, notamment des inondations, des séismes, des glissements de terrain, des sécheresses, et il a dû faire face à des crises génératrices de vastes difficultés. Les inondations de 2010 à elles seules ont touché plus de 18 millions de Pakistanais, détruit ou endommagé 1,9 million de logements et dévasté 2,5 millions d'hectares de cultures. Les dommages causés à l'équipement, à l'habitat et aux moyens d'existence, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les traumatismes causés par les déplacements de population ont compliqué la situation à court terme et à long terme. L'impact de ces crises a été particulièrement néfaste pour les groupes les plus vulnérables. Le gouvernement a montré son attachement à une bonne gestion des catastrophes en signant le cadre d'action de Hyogo de 2005 et en créant une cellule de crise. Mais il faut faire davantage pour améliorer les capacités de gestion des risques de catastrophe et prévoir des liens institutionnels pour assurer une intervention sur plusieurs fronts face à des risques multiples, notamment par une meilleure préparation en prévision des catastrophes, de meilleurs moyens d'atténuation des risques, de relèvement et de coordination.

23. Le Pakistan est également très exposé aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Là encore ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui subissent de plein fouet dans leurs moyens d'existence les effets du changement climatique. Ces problèmes d'environnement sont compliqués par la difficulté de la gestion des ressources naturelles, notamment de la gestion de l'eau et des déchets solides, de la perte du couvert forestier et de la dégradation des terres. Les autorités ont marqué des points en approuvant une législation de l'environnement et en créant des capacités pour résoudre les problèmes environnementaux. Mais il faut faire plus pour faciliter l'adaptation au changement climatique par un renforcement des institutions et un ajustement des politiques suivies, car le changement climatique et les problèmes d'environnement ne pourront que s'aggraver avec l'accroissement de la population, la croissance économique et l'augmentation de la demande d'énergie. Il faut également développer les sources d'énergie renouvelables, en particulier pour les pauvres, et adopter des politiques et des mesures qui facilitent l'engagement de la société civile et créent des partenariats public-privé plus solides.

24. Dans l'ensemble, le pays ne pourra atteindre ses objectifs socioéconomiques que s'il peut améliorer l'efficacité, la transparence, la responsabilisation et la capacité d'adaptation des institutions publiques fédérales, provinciales et locales, et augmenter les investissements et les programmes visant les pauvres dans un esprit d'équité plus marqué. Il faut en priorité renforcer les institutions démocratiques et améliorer les capacités, les structures et les mécanismes qui permettent d'assurer le respect de la légalité pour susciter une plus grande participation des citoyens à la vie

politique et augmenter leur confiance dans les institutions. Le 18<sup>e</sup> Amendement à la Constitution représente une étape importante dans la réforme des institutions de gouvernement. Il poursuit la décentralisation par la délégation d'un certain nombre de fonctions régaliennes. Il s'agit notamment de la planification du développement, du développement rural et des administrations locales, de la politique de l'emploi, l'agriculture, de l'éducation, de la santé publique, de l'environnement, de la population, la protection sociale, la jeunesse et les femmes. De plus, la septième attribution de fonds publics (par la Commission qui distribue des ressources fédérales aux provinces) a accru la quantité de ressources transférées chaque année aux provinces et aux administrations locales. Il faut redoubler d'efforts pour remédier aux lacunes des politiques et des institutions et traduire en résultats de développement les nouveaux mandats confiés aux provinces et leurs responsabilités supplémentaires, de façon à réduire les inégalités et améliorer la prestation de services publics de qualité aux groupes vulnérables.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

25. Le programme « Unis dans l'action » 2009-2012 a donné aux organismes des Nations Unies présents au Pakistan des possibilités de coopération, à partir d'un socle solide de coopération interinstitutions sous la direction de l'Équipe des Nations Unies au Pakistan, et cela a permis de donner des réponses cohérentes aux priorités nationales de développement. On a procédé à plusieurs examens et évaluations des cinq programmes conjoints qui, ensemble, constituent le programme « Unis dans l'action » : l'agriculture, le développement rural et la réduction de la pauvreté; la gestion des risques de catastrophe; l'éducation; l'environnement; et la santé et la population. Ces examens ont montré que certaines pratiques et certains résultats sont tout à fait honorables, notamment l'amélioration de l'engagement des provinces et des régions, l'augmentation de la capacité d'exécution, dont témoignent l'augmentation de l'enveloppe de ressources et une expérience réussie de la programmation conjointe. Le système des Nations Unies a bien fonctionné dans le cycle de programmation précédent, notamment dans le domaine humanitaire. L'Équipe des Nations Unies au Pakistan peut donc s'appuyer sur la solide expérience de coordination ainsi acquise, de façon que la programmation conjointe renforce les liens entre les interventions humanitaires et développementales durant le nouveau cycle de programmation.

26. Les innovations dans le secteur de la santé publique sont un autre exemple du succès du programme précédent; on peut citer en exemple les partenariats public-privé qui visaient à renforcer les systèmes de santé publique des provinces. En outre, les interactions entre les nombreux acteurs présents dans le secteur de l'éducation ont créé un cadre commun pour l'action de plaidoyer. On peut citer aussi en exemple la réponse ciblée donnée aux besoins de ressources naturelles recensés au niveau local, grâce aux comités d'exécution provinciaux et locaux dans le cadre d'un programme environnemental conjoint, et un appui multisectoriel aux réfugiés afghans et aux populations qui les accueillent, de même que la création de capacités communes de gestion des catastrophes naturelles et de gestion systématique des risques. Cette collaboration a davantage resserré les liens entre l'action humanitaire et l'effort de développement.

27. Un certain nombre de domaines où des améliorations doivent être apportées ont également été repérés dès lors que les enseignements tirés seront appliqués par



les trois organismes dans le cadre du projet de descriptif commun de programme de pays, en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Pakistan. La structure administrative du programme précédent a fait que les divers acteurs ont eu du mal à approuver des propositions de projet et allouer des ressources en temps utile. Cela a également alourdi les coûts de transaction. Des estimations budgétaires élevées et un intérêt moins grand que prévu manifesté par les donateurs pour la réalisation de programmes conjoints expliquent le déficit de ressources et le fait que les résultats attendus n'ont pas été obtenus. Les catastrophes naturelles répétées ont affecté la réalisation des résultats de développement attendus. Les futures initiatives mettront l'accent sur la nécessité de commencer sans retard à lancer des efforts de relèvement aux côtés des opérations de secours et de diverses mesures prises pour réduire les risques de catastrophe. Un effort plus important est également nécessaire pour systématiser le traitement des questions transversales relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la durabilité environnementale.

28. Le 18<sup>e</sup> Amendement de la Constitution a eu un impact appréciable sur la gestion du programme. Plusieurs ministères fédéraux ont fermé leurs portes, leurs attributions étant confiées aux autorités provinciales, dans le domaine de la santé publique, de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture, de la population et des femmes. En outre, il a été établi qu'il était indispensable d'améliorer la durabilité et l'impact d'ensemble des actions menées pour obtenir, parmi d'autres avantages, un effet potentiel maximum à grande échelle, une appropriation nationale renforcée et une meilleure concordance avec les plans de développement annuels des provinces. La gestion axée sur les résultats est une autre amélioration, tout comme un cadre bien précis de suivi et d'évaluation s'appuyant sur des critères fiables.

29. Le nouveau programme tirera parti des enseignements dégagés du cycle de programmation précédent. Une aide supplémentaire sera appliquée au développement des capacités des institutions de gouvernement aux niveaux national et territorial, à une normalisation des structures de gestion et à une meilleure coordination et une meilleure communication entre les partenaires.

### **III. Programme proposé**

30. Comme on l'a noté dans la section I, le programme commun de pays proposé est conforme aux priorités du développement du Pakistan qui s'accordent avec le Cadre de croissance économique et le nouveau programme « Unis dans l'action » des Nations Unies. Dans ce nouveau cadre, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF travailleront ensemble et les trois organismes collaboreront avec le reste de l'Équipe des Nations Unies au Pakistan et avec les autres partenaires de développement pour assurer la cohérence de l'appui aux politiques et aux institutions pakistanaises. Les contributions des trois organismes, qui seront complémentaires, comme il est indiqué dans leur cadre de résultats et de ressources respectif, formeront une partie intégrante du nouveau Plan d'action du programme de pays au niveau des produits.

31. L'objectif d'ensemble du programme commun de pays est d'aider le Pakistan à réaliser les objectifs et les cibles de développement national et provincial. Parmi ces objectifs figurent les objectifs du Millénaire pour le développement (et ceux qui seront décidés pour la période après 2015) ainsi que les droits proclamés dans les conventions internationales auxquelles le Pakistan a accédé. Le programme sera guidé par une démarche axée sur les droits de l'homme, visant une croissance

solidaire durable et l'équité dans l'accès aux services de base de qualité et à la protection sociale.

32. Le programme commun sera axé en particulier sur les principaux domaines pour lesquels les trois organismes disposent d'un mandat reconnu et ont démontré un avantage comparatif. Ces mandats se reflètent dans les engagements de réaliser des résultats dans les six domaines prioritaires du nouveau programme. Parmi les stratégies communes figurent le développement des capacités des prestataires de services, une action systématique pour remédier à l'inégalité des sexes, et une application effective du 18<sup>e</sup> Amendement de la Constitution. Le programme de pays présentera une orientation stratégique nouvelle, notamment par la place plus large faite à une population urbaine qui augmente rapidement, la mise en valeur du potentiel que représente la nombreuse jeunesse, la réduction des risques de catastrophe et les autres mesures visant à renforcer les liens entre le développement et l'action humanitaire, et enfin par la promotion d'une adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

33. Le programme commun de pays soutiendra aussi les engagements internationaux tels que ceux qui sont consignés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Cadre d'action de Hyogo, le document issu de la Conférence « Un monde digne des enfants » et les autres mandats découlant des résolutions des Nations Unies.

34. L'Organisation des Nations Unies utilisera son pouvoir de convocation pour réunir les différents acteurs et coordonner leurs actions. Le développement des capacités sera facilité pour encourager une démarche pluridimensionnelle de la réduction de la pauvreté. Cela inclura notamment la révision de la législation ou l'adoption d'une législation nouvelle pour mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés. Un appui dans le choix des politiques sera complété par des interventions au niveau local dans des zones géographiques bien ciblées, et notamment dans les districts où le développement humain est faible. Le programme sera exécuté grâce à de solides partenariats avec les institutions concernées aux niveaux fédéral, provincial et local, et avec les organisations de la société civile.

35. Les Nations Unies mettront à profit leurs vastes réseaux mondiaux et régionaux de connaissances pour diffuser les pratiques internationales optimales. On tirera aussi parti des possibilités d'améliorer les partenariats public-privé et les possibilités de la coopération Sud-Sud. Enfin, le programme engagera les responsables politiques à tenter de remédier aux inégalités dans les processus de définition des politiques et à s'assurer que la voix des plus vulnérables soit bien entendue.

36. Grâce au programme commun de pays proposé, les trois organismes aideront à réaliser certains résultats consignés dans les six domaines prioritaires stratégiques interdépendants du nouveau programme « Unis dans l'action », de façon à compléter le programme déjà planifié par d'autres organismes des Nations Unies :

a) *Les populations vulnérables et marginalisées ont un accès équitable à des services de qualité et les utilisent effectivement.*

i) Le programme proposé contribuera à la réalisation des résultats 1.1, 1.2 et 1.3 du programme « Unis dans l'action » sur l'accès équitable à des services de qualité et leur utilisation par les populations vulnérables et marginalisées. Le programme mettra l'accent sur les méthodes qui consistent à aider les autorités fédérales et provinciales ou locales à éliminer les obstacles à la prestation de services de qualité, en particulier ceux à l'intention des femmes, des jeunes, des enfants et des groupes vulnérables. Le programme tiendra compte des lacunes constatées dans la réalisation des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des problèmes nouveaux, par exemple la décentralisation du pouvoir, l'intégration des services et la fourniture de services par le secteur privé.

ii) Reposant sur des données factuelles de choix des politiques, d'établissement de la législation, des crédits budgétaires et de la responsabilisation, ces mécanismes seront renforcés pour faciliter un accès équitable aux services de base indispensables à un développement humain solidaire, y compris dans des situations humanitaires. Le programme proposé soutiendra aussi une vigoureuse action de plaidoyer afin d'obtenir un changement des comportements et l'adoption de normes sociales positives. Il visera une prise de conscience par le public des besoins des femmes, des jeunes, des enfants et des populations vulnérables. Les populations seront encouragées à modifier les normes sociales en vigueur, par exemple la défécation à l'air libre ou encore le travail des enfants. Les capacités institutionnelles et individuelles pour la prestation de services équitables, axés sur les résultats, seront renforcées à tous les niveaux, la réforme cherchant à assurer l'efficacité et une responsabilisation. Une action de plaidoyer de haut niveau, reposant sur des données factuelles, cherchera à résoudre les problèmes du mariage précoce, de l'insuffisance de la planification familiale, de la violence sexiste et d'autres problèmes.

b) *Une croissance économique solidaire par le développement de moyens d'existence durables.*

i) Le programme proposé aidera à réaliser trois des quatre résultats entrant dans le domaine prioritaire stratégique 1 du programme « Unis dans l'action », à savoir les résultats 2.1, 2.2 et 2.4 – en contribuant à une croissance économique solidaire et durable, dans l'optique surtout des pauvres, de la jeunesse et des femmes. Le programme proposé aidera en particulier à appliquer le Cadre de croissance économique, défini par les autorités, dans les provinces et au niveau local, en les aidant à formuler leurs stratégies et plans de développement. En effet, il faut promouvoir une croissance solidaire et durable pour accélérer la réduction de la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par les réformes des politiques, la création de capacités institutionnelles et une méthode plurisectorielle bien ciblée.

ii) Le programme proposé mettra en avant un dialogue sur les politiques et des réformes des politiques et de la réglementation reposant sur des données factuelles afin d'encourager l'esprit d'entreprise, notamment parmi les pauvres et les femmes, afin qu'ils puissent saisir les possibilités d'activité économique. Le programme mettra l'accent sur les petites et moyennes entreprises et

contribuera au développement des compétences par le biais de partenariats public-privé. Des initiatives visant à aider les pauvres seront entreprises, de façon à les inciter à améliorer leur production et à utiliser des formes d'énergie peu coûteuses et durables. En particulier, on encouragera au niveau des ménages, de la population locale et au niveau national, un modèle de développement 'vert'.

iii) En outre, le programme s'attaquera aux causes profondes et aux conséquences de l'accroissement de la population en produisant des données factuelles sur les problèmes émergents de la dynamique démographique. Parmi ces problèmes figurent les effectifs toujours plus nombreux de jeunes, le dividende démographique potentiel qui en résulte et l'urbanisation rapide, les liens entre ces phénomènes et les besoins des jeunes (notamment des adolescents), la sexualité et la santé de la procréation (y compris la planification familiale), l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté. Le programme mettra plus largement l'accent sur l'utilisation de données indispensables pour prendre des décisions informées et formuler des politiques judicieuses.

c) *Capacité nationale accrue de résistance aux catastrophes naturelles, aux crises et aux chocs extérieurs.*

i) Le programme proposé aidera à réaliser les résultats 3.1, 3.2 et 3.3 – sur la capacité de résistance aux catastrophes naturelles, aux crises et aux chocs extérieurs, par un appui au développement de l'appareil institutionnel. Cela devrait assurer une gestion efficace des catastrophes et des crises et améliorer le potentiel de planification et de coordination, notamment dans l'optique de l'enfance et de la condition féminine. Le programme aidera à renforcer les capacités aux niveaux fédéral, provincial, des districts et local. On établira des systèmes de cartographie multirisques avec la planification correspondante, ainsi que des moyens d'alerte rapide et de gestion communautaire des risques de catastrophe.

ii) On prêtera spécialement attention à ce que les populations vulnérables profitent vraiment des mesures de prévention et d'atténuation des crises, des pratiques durables de gestion de l'environnement et des programmes d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. En outre, le programme cherchera à améliorer la continuité de la réponse humanitaire, notamment pour un relèvement rapide, jusqu'à la phase de l'aide au développement. Cela aidera les communautés vulnérables les plus touchées par les catastrophes et les crises à améliorer leur situation socioéconomique, les perspectives de leurs moyens d'existence et la protection sociale.

d) *Renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale.*

i) Le programme proposé aidera à réaliser les résultats 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4, sur le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale. Le programme aidera à renforcer la capacité des institutions démocratiques et à promouvoir une meilleure responsabilisation des acteurs. Le programme visera des domaines tels que l'amélioration des procédures électorales, l'instruction civique et la formation des électeurs, l'accent étant mis sur les femmes; il privilégiera la définition des politiques à partir de données factuelles ainsi que le contrôle parlementaire, le contrôle de la politique de l'aide et sa

coordination. La politique de l'aide vise à soutenir les efforts déployés pour accroître son efficacité et sa coordination, en veillant à ce que l'aide soit conforme aux objectifs de développement national et provincial, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

ii) On mettra l'accent sur le respect de l'ordre public et de la légalité dans certains domaines afin d'améliorer la confiance publique, la cohésion sociale et la stabilité. Le programme cherchera aussi à améliorer l'accès à la justice par des mécanismes officiels ou non, notamment pour défendre les droits des femmes et les populations vulnérables. Le programme proposé contribuera à l'engagement de la société civile, des médias et des milieux universitaires qui doivent faire partie intégrante du processus démocratique. En particulier, il s'attachera à renforcer la gouvernance décentralisée dans l'esprit du 18<sup>e</sup> Amendement. Parmi les méthodes suivies on renforcera les capacités et on visera une réforme de la législation sur la base de données factuelles, et on mènera des recherches et une activité de plaidoyer pour une décentralisation administrative et budgétaire. En outre, le programme proposé contribuera à améliorer la responsabilisation et l'accès à une protection sociale de qualité, à une plus grande cohésion sociale et à des services d'aide juridique aux populations vulnérables. Le programme renforcera les capacités des institutions provinciales et fédérales d'appliquer les systèmes de protection de l'enfance et de fournir une protection sociale répondant aux besoins des enfants, y compris l'enregistrement à l'état civil, pour améliorer le sort des enfants les plus défavorisés. On retiendra des systèmes d'un bon rapport coût-efficacité et des technologies novatrices à cet effet.

e) *Égalité des sexes et justice sociale.*

i) Le programme commun proposé contribuera à la réalisation des résultats 5.1, 5.2 et 5.3 sur l'égalité des sexes et la justice sociale. Il cherchera avant tout à améliorer la participation des femmes à la vie politique, à l'adoption de la législation et aux décisions du secteur public. Il faudra pour cela des réformes électorales et des initiatives de renforcement des capacités, notamment la formation de réseaux de parlementaires dans les différentes régions.

ii) La participation à l'activité économique sera renforcée par une aide à une réforme de la réglementation et à des initiatives ciblées, privilégiant l'accès des femmes à la propriété et à l'entreprise et à des activités génératrices de revenu dans certaines régions du pays. En outre, on préconisera l'adoption de la budgétisation ventilée par sexe. On prônera aussi l'établissement de mécanismes visant à renforcer le suivi de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des dispositions relatives à la condition féminine de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Ministère des droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme intégreront, grâce à l'aide du programme, la protection des droits de l'enfant et de la justice pour mineurs dans un environnement plus protecteur.

iii) Le programme aidera aussi à promouvoir et protéger les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civils des enfants et des groupes vulnérables. Cela sera réalisé par un soutien ciblé au choix des politiques, un

renforcement des institutions et une aide au développement des capacités des institutions de défense des droits de l'homme, de façon qu'elles soient mieux à même de promouvoir, à tous les niveaux, l'intégration des droits de l'homme.

f) *Sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables.*

i) Le programme aidera à réaliser les résultats 6.1 et 6.2 sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables. Il aidera à développer et appliquer des interventions nutritionnelles dans chaque province et région. Ces interventions seront complétées par des stratégies transversales et des plans intégrés pour résoudre les problèmes de la malnutrition, en particulier chez les enfants les plus désavantagés.

ii) On encouragera une réponse intégrée aux problèmes de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de l'éducation, et on renforcera les établissements destinés à la mère et à l'enfant. L'intégration des questions de nutrition dans les programmes scolaires et en dehors de l'école sera de même encouragée. Il en ira de même des politiques, de la législation et du développement des capacités et de la communication visant une modification des comportements de façon à améliorer les pratiques nutritionnelles des personnes vivant dans les zones les plus vulnérables.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

37. Le programme commun de pays sera appliqué dans la structure de gestion et de contrôle du nouveau programme « Unis dans l'action » des Nations Unies; pour cette raison les résultats et les ressources des trois organismes font partie intégrante du Plan d'action de ce programme, qui sera signé par un représentant des Nations Unies et par le Gouvernement pakistanais. Son application s'inspirera des principes de l'efficacité de l'aide, par exemple l'appropriation nationale et l'utilisation des systèmes et mécanismes nationaux. La gestion du programme s'appuiera sur une structure cohérente, les attributions et les mécanismes de décision étant bien définis, et sera assortie d'un plan de suivi et d'évaluation solide. La gestion et la coordination d'ensemble seront la responsabilité conjointe du Gouvernement pakistanais et des trois organismes.

38. S'appuyant sur les enseignements tirés du précédent programme de pays, la méthode suivie pour la gestion sera flexible, attentive aux coûts ainsi qu'aux risques potentiels, et reposera sur des données factuelles. Cette gestion contribuera à la programmation conjointe afin de permettre une démarche novatrice et cohérente sans compromettre l'exercice de l'obligation comptable ni la transparence. La structure retenue pour la gestion tiendra compte des changements structurels et fonctionnels introduits par le 18<sup>e</sup> Amendement à la Constitution pakistanaise dans les modalités de fonctionnement du gouvernement et tiendra compte aussi des caractéristiques des provinces et des zones concernées.

39. Dans le cadre des dispositions générales de gestion et de contrôle, un comité de haut niveau sera constitué; il sera coprésidé par le Secrétaire de la Division des affaires économiques du Gouvernement pakistanais et par le Coordonnateur résident des Nations Unies au Pakistan. Ce comité comprendra des représentants des autorités fédérales, provinciales et locales, des organismes des Nations Unies et des donateurs. Il apportera des directives générales sur les politiques appliquées dans le

programme « Unis dans l'action » et sur ses liens avec les priorités et les procédures nationales. Le Comité décidera aussi d'apporter des changements à l'orientation du programme, au besoin, et se prononcera sur la répartition des fonds qui ne sont pas prévus dans le cadre commun. Un comité directeur sera établi dans chacune des huit provinces et dans les zones retenues. Les membres de ces comités directeurs provinciaux seront les représentants des provinces, des régions et du gouvernement fédéral, en particulier de ses ministères techniques, ainsi que des organismes des Nations Unies. Ces comités directeurs feront rapport au Comité de haut niveau.

40. La structure de gestion, de suivi et d'évaluation retenue pour le programme commun de pays sera arrêtée après consultation des trois organismes. Ces trois organismes procéderont à un examen semestriel avec le Gouvernement pakistanais, représenté par sa Division des affaires économiques, et avec d'autres acteurs pour faire le bilan de l'avancement du programme. Ces examens seront complétés par des rapports trimestriels, financiers et analytiques, que remettront à cet effet les services gouvernementaux désignés. La société civile et les autres partenaires de développement seront consultés pour assurer le caractère de solidarité, de transparence et d'efficacité de l'aide du programme.

41. Un examen à mi-parcours du programme « Unis dans l'action » aura lieu pour veiller à ce qu'il soit conforme aux priorités nationales du Pakistan. Des évaluations finales des résultats seront menées dans chacun des six domaines prioritaires. Ces examens et évaluations porteront sur une appréciation de la contribution du programme commun de pays aux résultats réalisés dans les domaines prioritaires stratégiques et au regard des résultats escomptés. Ces examens porteront aussi sur la façon dont le programme commun de pays contribue aux résultats attendus du Plan d'action du programme de pays et aux cadres de résultats et de ressources. Les trois organismes mettront régulièrement à jour les données (chaque trimestre) publiées sur le portail *OneView* du système des Nations Unies, qui offrira une interface avec la base de données sur l'aide au développement du Gouvernement pakistanais.

## Cadre de résultats et de ressources du FNUAP pour le Pakistan

<p><b>Domaine prioritaire 1 du programme « Unis dans l'action » et de la stratégie nationale :</b> Les populations vulnérables et marginalisées ont un accès équitable à des services de qualité et les utilisent.</p> <p>Montant indicatif des ressources : 30 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires; 40 millions de dollars à financer à l'aide d'autres ressources</p>			
<p><b>Cadre révisé des résultats en matière de développement du FNUAP, 2012-2013, résultat 2 :</b> Amélioration de l'accès à des services de qualité en matière de santé des mères et des nouveau-nés et de l'utilisation de ces services; <b>résultat 6 :</b> Amélioration de l'accès aux services de santé de la sexualité et de la procréation et à l'éducation sexuelle, chez les jeunes et les adolescents</p>			
<i>Résultats et indicateurs du programme</i>	<i>Démarche, produits, indicateurs, références et cibles du programme</i>	<i>Partenaires et partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p><b>Résultat 1.1 :</b> Amélioration de l'environnement politique, de la législation, des affectations budgétaires et des mécanismes de contrôle pour assurer un accès équitable aux services sociaux et aux services de base pour le développement humain.</p> <p><b>Indicateurs :</b> (avec l'UNICEF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des crédits nationaux et provinciaux alloués aux services sociaux de base</li> <li>• Nombre de documents factuels de politique qui traitent expressément des besoins des populations les plus vulnérables et exclues</li> </ul>	<p><b>Démarche pour les résultats 1.1, 1.2 et 1.3 :</b> Aider les autorités fédérales et provinciales ou locales à éliminer les obstacles à la prestation de services de qualité en matière de santé de la procréation/planification de la famille, de VIH/Sida et de violence sexiste, en tenant compte des problèmes nouveaux tels que la décentralisation, l'intégration des services et la fourniture de services par le secteur privé, ainsi que des besoins des adolescents et des jeunes.</p> <p>En particulier, le programme : a) renforcera les capacités institutionnelles en matière de promotion de la gestion axée sur les résultats, afin de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé de la procréation; b) soutiendra la réforme du secteur de la santé, en prêtant une attention particulière au renforcement des ressources humaines féminines; c) fournira une assistance technique pour la prestation efficace et effective des services de santé de la procréation, notamment au moyen du renforcement des partenariats public-privé; d) intégrera la planification et l'intervention humanitaires aux plans et programmes courants afin de garantir l'application du Dispositif minimum d'urgence (DMU) pour l'accès universel à la santé de la procréation, y compris en cas de catastrophe; e) intégrera la lutte contre la violence sexiste à la prestation de services en matière de santé de la procréation; f) garantira un changement des comportements au moyen de campagnes de communication destinées aux responsables des communautés, tels que les parents et les chefs religieux, recommandant de repousser l'âge du mariage et d'espacer les naissances chez les jeunes/couples.</p> <p><b>Produit 1.1.1 :</b> Les politiques, programmes et cadres budgétaires provinciaux dans le domaine de la santé intègrent l'objectif d'accès universel à la santé de la procréation, y compris dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes de santé provinciaux comportant des activités chiffrées garantissant l'accès universel à la santé de la procréation Référence : 0; cible : minimum 3</li> <li>• Nombre de provinces/régions dont le budget consacré à la santé sexuelle et procréative connaît une augmentation annuelle d'au moins 3 % par rapport au budget provincial, à partir de 2015 Référence : 0; cible : minimum 3</li> </ul>	<p>Autorités fédérales :</p> <p>Commission nationale de planification, Ministères des droits de l'homme et des affaires religieuses</p> <p>Autorités provinciales :</p> <p>départements provinciaux de la planification, de la santé et du bien-être de la population au Punjab, Sindh et Khyber Pakhtunkhwa; Programme provincial de lutte contre le sida</p> <p>Autres :</p> <p>UNICEF, Organisation mondiale de la santé, ONU Femmes, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Banque mondiale, société civile, établissements universitaires, jeunes</p> <p>Partenariats :</p> <p>H4+ pour la santé maternelle</p>	<p>10 millions de dollars</p> <p>(5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 5 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>



<i>Résultats et indicateurs du programme</i>	<i>Démarche, produits, indicateurs, références et cibles du programme</i>	<i>Partenaires et partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p><b>Résultat 1.2 :</b></p> <p>Susciter de meilleurs comportements dans les populations vulnérables et exclues sur le plan de la sécurité, et amélioration de l'accès aux services de qualité, y compris le logement, et de leur utilisation</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>(avec l'UNICEF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'adolescentes ayant déjà eu des enfants</li> <li>• Taux de naissances chez les adolescentes (pour 1 000)</li> <li>• Proportion de séropositifs</li> </ul>	<p><b>Produit 1.2.1 :</b> Dans certains districts, les adolescents et les jeunes, notamment les plus marginalisés, ont accès à des informations et services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative permettant, conformément aux standards de la province sur les services adaptés aux jeunes, de prévenir les mariages et grossesses précoces.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de centres de prestation de services dans certains districts aidés par le FNUAP qui fournissent des services et informations adaptés aux jeunes, conformément aux standards de la province Référence : 0; cible : 75 %</li> <li>• Nombre de districts soutenus par le FNUAP disposant de mécanismes de sensibilisation des communautés locales et de leurs responsables à l'importance des services de santé sexuelle et procréative pour les adolescents et les jeunes Référence : 0; cible : minimum 3</li> <li>• Nombre de districts soutenus par le FNUAP ayant mis en place des services de conseil aux jeunes mariés Référence : 0; cible : 3</li> </ul>		<p>8 millions de dollars (5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
<p><b>Résultat 1.3 :</b></p> <p>La capacité de prestation de services sociaux équitables est améliorée à tous les niveaux, grâce notamment à des techniques novatrices</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>(avec l'UNICEF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenariats public/privé visant la prestation de services sociaux équitables de base</li> <li>• Nombre de bureaux</li> </ul>	<p><b>Produit 1.3.1 :</b> Les départements provinciaux de la santé ont renforcé leur capacité à planifier, mettre en œuvre et suivre l'accès universel à la santé procréative, en portant une attention particulière à la planification de la famille, y compris dans des situations humanitaires.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de centres de prestation de services de santé soutenus par le FNUAP proposant des services de planification de la famille dans le cadre de la santé de la procréation, selon les standards de la province Référence : 0; cible : minimum 50 %</li> <li>• Nombre de départements provinciaux de la santé soutenus par le FNUAP disposant d'un plan de secours opérationnel fondé sur le DMU en matière de santé de la procréation et de prévention de la violence sexiste Référence : 0; cible : 3</li> <li>• Nombre de districts soutenus par le FNUAP dotés de partenariats public-privé opérationnels visant à garantir l'accès universel à la santé de la procréation Référence : 10; cible : 20</li> <li>• Nombre de sages-femmes communautaires formées affectées à des centres de soins de santé primaires</li> </ul>		<p>52 millions de dollars (20 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 32 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits, indicateurs, références et cibles du programme	Partenaires et partenariats	Montant indicatif des ressources
de prestation de services sociaux de base utilisant des techniques novatrices pour améliorer la prestation des services	Référence : 6 263 (2010); cible : minimum 12 000		
<b>Domaine prioritaire 2 du programme</b> « Unis dans l'action » <b>et de la stratégie nationale</b> : Une croissance économique solidaire Montant indicatif des ressources : 5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires; 3 millions de dollars à financer à l'aide d'autres ressources			
<b>Cadre révisé des résultats en matière de développement du FNUAP; 2012–2013, résultat 1</b> : La dynamique de la population et ses liens avec les besoins des jeunes (y compris des adolescents), la santé sexuelle et procréative (y compris la planification familiale), l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté sont abordés dans les plans et stratégies de développement national et sectoriel.			
<p><b>Résultat 2.4 :</b></p> <p>Les principales causes et conséquences de l'augmentation de la population sont étudiées</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de fécondité général des deux quintiles de revenus les plus bas;</li> <li>• Nombre de politiques et programmes fédéraux et provinciaux élaborés et mis en œuvre pour s'attaquer aux principales causes et conséquences de l'augmentation de la population</li> </ul>	<p><b>Démarche :</b> Le programme vise à renforcer la capacité du pays à mener une action de plaidoyer reposant sur des données factuelles et à créer un environnement favorable à la mise en œuvre du cœur du programme et des services intégrés de santé maternelle, de planification de la famille et de lutte contre la violence sexiste. Il générera des données factuelles permettant de plaider en faveur de nouvelles problématiques de dynamique démographique, de santé de la procréation, de planification de la famille et d'égalité des sexes.</p> <p>Le programme : a) soutiendra la recherche en matière de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes, afin de permettre des actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles; b) renforcera la capacité du pays à intégrer les questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes aux programmes et plans nationaux et provinciaux/locaux; c) renforcera la capacité du pays à recourir, lors de la prise de décisions et des actions de plaidoyer, aux données sur la population, la santé de la procréation et l'égalité des sexes provenant du recensement, des études démographiques et du système d'information sanitaire.</p> <p><b>Produit 2.4.1 :</b> Les services nationaux et provinciaux de la planification et des statistiques disposent d'une capacité accrue à utiliser les travaux de recherche et les données sur la population, la santé de la procréation et l'égalité des sexes, pour les actions de plaidoyer et les réformes politiques reposant sur des données factuelles.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de hauts fonctionnaires formés à la prise en compte des questions de population, de santé de la procréation et d'égalité des sexes dans les plans et programmes nationaux</li> </ul> <p>Référence : 22 (2011); cible : minimum 150</p>	<p>Autorités fédérales :</p> <p>Commission nationale de planification, Bureau de la statistique du Pakistan</p> <p>Autorités provinciales :</p> <p>départements provinciaux de la planification, de la santé, du bien-être de la population et de la jeunesse</p> <p>Autres :</p> <p>Société civile et établissements universitaires; médias, PNUD</p>	<p>8 millions de dollars (5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>

<i>Résultats et indicateurs du programme</i>	<i>Démarche, produits, indicateurs, références et cibles du programme</i>	<i>Partenaires et partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'institutions soutenues par le FNUAP afin d'intégrer les résultats du recensement et des études de la population à certaines politiques et certains plans nationaux et provinciaux</li> </ul> Référence : 0; cible : minimum 10		

**Ressources pour 2013-2017**

Budget ordinaire : 36 millions de dollars

Autres ressources : 43 millions de dollars

Total : 79 millions de dollars